

BULLETIN D'INSCRIPTION | COLLOQUE AVOCATS DU BARREAU DE CAEN

(PARTENARIAT SPECIFIQUE 2023)

Formation demandée : 2e Symposium en Santé Mentale et Intelligence Artificielle

Date et durée de la formation : Lundi 29 et mardi 30 janvier 2024

de 9h à 17h

soit 7h / journée de formation

Lieu : Amphithéâtre de la MRSH

PARTICIPANT

Joindre une liste avec ces mêmes informations par participant

- Nom d'usage : Nom patronymique :
- Prénom : Fonction :

Date :

Signature du participant :

• Inscription au titre du partenariat avec le Barreau de Caen

Besoin d'une attestation de présence

60 € TTC : Jeunes avocats inscrits au Barreau de Caen depuis moins de 2 ans (sur justificatif)

70 € TTC : Avocats recrutés par l'Université, toutes composantes confondues, en qualité de chargé d'enseignement vacataire dispensant sur l'année en cours ou l'année précédente un minimum de 15 heures présentielles d'enseignement

100 € TTC : Autres avocats

La situation sera appréciée par l'Université, faculté de droit, AES et AP avant la date de chacun des colloques.

1. Pour le règlement :

- Par virement bancaire : Bulletin à renvoyer signé à l'Ordre des avocats du Barreau de Caen (sur l'adresse courriel : co@caen-avocats.net). Virement à effectuer sur le RIB de l'Ordre des avocats avec la mention suivante (obligatoire) « UNICAEN+Date du colloque(en chiffres)+Nom de l'avocat »
- Par chèque : Bulletin à renvoyer signé et accompagné d'un chèque libellé à l'Ordre des avocats du Barreau de Caen à l'adresse : Ordre des Avocats, 3 avenue de l'Hippodrome, ZAC Gardin, Espace Conquérant, 14000 Caen

2. Copie du bulletin et justificatif de votre situation à renvoyer à l'adresse droit.recherche@unicaen.fr avant le vendredi précédent le colloque.

